

Communauté de Communes La Grandvallière



Procès-Verbal du Conseil Communautaire Du 25 Mars 2025

Présents : BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, FAIVRE Liliane

Absents : PIRON Hervé, BOUCHOT Nathalie

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL
Liliane FAIVRE à Michel BENOIT

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 Février 2025

1. EHPAD :
 - Tableau des emplois
 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe – EHPAD – EPRD 2025
 - Décision – Tarifs journaliers 2025
 - Compte de gestion
 - Compte Administratif
- Affectation de résultats de fonctionnement 2024- Sections hébergement, dépendance et soins
2. Conventonnement – contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens
3. CFU pour le Budget Principal et le Budget annexe -Zone des Dadonins
4. Affectation de résultat 2024 -Budget Principal
5. Opération de sécurisation du Pic de l’Aigle – Belvédère des 4 Lacs – Plan de financement
6. Taxe de séjour – Précisions sur les catégories d’établissement associés aux tarifs pratiqués
7. Subvention aux associations culturelles – Grandval Orchestra – Amis des Orgues du Haut-Jura
8. Vote des taux d’imposition 2025
9. Renouvellement adhésions pour Initiative Jura et BGE
10. Zone des Dadonins – Projet d’extension

Faute d’éléments nécessaires, Madame la Présidente propose à l’assemblée, de retirer les points suivants à l’ordre du jour :

1. EHPAD :
 - Tableau des emplois
 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe – EHPAD – EPRD 2025
10. Zone de Dadonins – Projet d’extension

Les délégués donnent leur accord

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 Février 2024 : 23 voix pour et 1 abstention

1. EHPAD

- Tableau des emplois → retiré de l'ordre du jour
- Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe – EHPAD -EPRD 2025 → retiré de l'ordre du jour
- Décision – Tarifs journaliers 2025

Vu que la Communauté de Communes a acté le principe d'une convention avec le Département lors du conseil communautaire du 22 novembre 2022 instaurant un tarif « conventionné » supérieur au tarif « administré » fixé par le Département.

Les tarifs HEBERGEMENT « administrés » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à partir du 1^{er} avril 2025. Ils sont appliqués aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux résidents admis avant le 1^{er} avril 2023, date d'application de la convention tarifaire.

TARIFS ADMINISTRES – CONVENTIONNES (DONT AIDE SOCIALE)				
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans		Hébergement Personnes de moins de 60 ans	
	2024	2025	2024	2025
Studio type F1	57,32 €	59,54 €	74,21 €	76,68 €
Studio type F1 bis	69,90 €	72,61 €	86,79 €	89,75 €
Studio type T1	74,10 €	76,97 €	90,99 €	94,11 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	74,10 €	76,97 €	90,99 €	94,11 €

Pour rappel, Vu les propositions budgétaires présentées par l'établissement pour l'année 2025, le 14 janvier dernier, le conseil acté une augmentation limitée à 3.21% pour 2025 pour les tarifs libres.

TARIFS LIBRES				
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans		Hébergement Personnes de moins de 60 ans	
	2024	2025	2024	2025
Studio type F1	65,47 €	67,57 €	81,61 €	84,23 €
Studio type F1 bis	78,21 €	80,72 €	94,35 €	97,38 €
Studio type T1	82,47 €	85,12 €	98,61 €	101,78 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	82,47 €	85,12 €	98,61 €	101,78 €

→ Vote : à l'unanimité

- Compte de gestion

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD (état réalisé des dépenses et des recettes) de l'exercice 2024,

→ Vote : à l'unanimité

- Compte administratif

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET ANNEXE EHPAD / M22

Résultats reportés cumulés.....	286 172.43					
---------------------------------	------------	--	--	--	--	--

Opérations de l'exercice	3 010 800.77	3 042 573.60	15 294.36	23 961.61	3 312 267.56	3 066 535.21
TOTAUX	3 296 973.20	3 042 573.60	15 294.36	23 961.61	3 312 267.56	3 066 535.21
Résultats de clôture	3 296 973.20	3 042 573.60	15 294.36	23 961.61	3 312 267.56	3 066 535.21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 296 973.20	3 042 573.60	15 294.36	23 961.61	3 312 267.56	3 066 535.21
RESULTATS DEFINITIFS	254 399.60			8 667.25	245 732.35	

→Vote : à l'unanimité

- **Affectation de résultats de fonctionnement 2024 – Section Hébergement, dépendance et soins**

L'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2024 de « l'EHPAD Louise Mignot » a dégagé un excédent comptable global de fonctionnement de (+) 31 772.83 € décomposé comme suit :

Section Hébergement : excédent de (+) 10 839,71 €

Section Dépendance : déficit de (-) 60 988,39 €

Section Soins : excédent de (+) 81 921,51 €

Il convient d'incorporer les résultats antérieurs cumulés répartis comme suit :

Section Hébergement : déficit de (-) 29 090,68 € (49 013,92 € - 19 923,24 € reprise de la réserve de compensation)

Section Dépendance : déficit de (-) 81 670,76 €

Section Soins : déficit de (-) 175 410,99 €

Soit un déficit cumulé antérieur de (-) 286 172,43 €

Résultats consolidés et affectation en 2025 des résultats 2024 comme suit :

L'excédent en Hébergement : (+) 10 839,71 € sera reporté ainsi :

- (+) 10 839,71 € de report à nouveau déduit au solde débiteur 2023 du c/11931 de (-) 29 090,68 € soit (-) 18 250,97 € ;

Le déficit en Dépendance : (-) 60 988,39 € sera reporté ainsi :

- (-) 60 988,39 € de report à nouveau ajouté au solde débiteur 2023 du c/11932 de (-) 81 670,76 € soit (-) 142 659,15 € ;

L'excédent en Soins : (+) 81 921,51 € sera reporté ainsi :

- (+) 81 921,51 € de report à nouveau déduit au solde débiteur 2023 du c/11932 de (-) 175 410,99 € soit (-) 93 489,48 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé fin 2024 de (-) 254 399,60 €.

→Vote : à l'unanimité

2. Conventonnement - contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le conventionnement avec le Département et l'ARS

Le CPOM est un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen signé entre l'EHPAD, le Département et l'ARS afin de fixer des objectifs en accord avec les politiques de santé actuelles et de suivre, chaque année, l'évolution du budget. A ce titre, un PGFP (Plan Global de Financement Pluriannuel) doit être élaboré dans un délai de 6 mois (donc avant fin aout 2025) afin de projeter à moyen terme (5 ans) et de réguler/réajuster rapidement en cas de déficit important de l'établissement.

La présidente explique également que l'établissement doit répondre à une évaluation de la Haute autorité de santé d'ici fin 2025.

Cette évaluation est à la charge de l'établissement et coûtera 10 000€

→Vote : à l'unanimité

3. CFU pour le budget Principal et le budget annexe- Zone des Dadonins

Cette année, la communauté de communes s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

En place et lieu de présenter un compte administratif et un compte de gestion, la collectivité a soumis un CFU pour l'exercice 2024. Les conseillers communautaires sous la présidence de Christian Bruneel, vice-président, doit délibérer sur le CFU de l'exercice 2024 dressé par Madame Françoise VESPA en qualité de Présidente.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats 2023 reportés		259 958.01	102 121.38			362 079.39
Opérations de l'exercice	2 517 085.64	2 889 910.56	275 677.35	289 777.25	2 792 762.99	3 179 687.81
Soldes opération de l'exercice		372 824.92		14 099.90		
TOTAUX :	2 517 085.64	3 149 868.57	377 798.73	289 777.25	2 894 884.37	3 439 645.82
Résultats de clôture 2024.....		632 782.93		-88 021.48		544 761.45
Restes à réaliser			82 430.00	101 103.00		
SOLDES restes à réaliser				18 673.00		
TOTAUX CUMULES	2 517 085.64	3 149 868.57	460 228.73	390 880.25	2 977 314.37	3 540 748.82
RESULTATS DEFINITIFS		632 782.93		-69 348.48		563 434.45

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	82

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA LES DADONINS CO GRANDVALIER					
Investissement			-10 633.00		-10 633.00
Fonctionnement			30 000.40		30 000.40
Sous-Total			19 367.40		19 367.40
TOTAL II			19 367.40		19 367.40

→Vote : à l'unanimité

4. Affectation de résultats 2024 – Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	372 824.92
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	259 958 .01
C. Résultat à affecter	632 782 .93
= A + B (hors restes à réaliser)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	14 099.90
E <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-102 121.38
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (RAR)	18 673.88
Besoin de Financement G= D + E+ F	- 69 348 .48
AFFECTATION	632 782.93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	69 348.48
2) Report en fonctionnement R002	563 434 .45

→Vote : à l'unanimité

5. Opération de sécurisation du Pic de l'Aigle – Belvédère des 4 Lacs – Plan de financement

La Communauté de Communes La Grandvallière aménage, valorise et promeut le pic de l'aigle et le belvédère des 4 lacs. Les communautés de communes La Grandvallière, Terre d'Émeraude Communauté et Champagnole Nozeroy Jura sont engagées dans la démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs » Ayant la compétence tourisme, la collectivité participe également à la création et l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire concernant le projet Opération Grand Site de France.

Aussi, notre collectivité s'engage dans des travaux de sécurisation et d'amélioration de l'accueil respectant

- le plan de gestion du site classé élaboré en 2022
- la démarche OGS et les installations réalisées sur le périmètre OGS
- les démarches administratives à effectuer auprès de la DREAL pour intervention en site classé

Des besoins d'aménagements ont été identifiés notamment des problèmes de sécurisation, de signalétique pour limiter les risques accident et mieux accueillir les visiteurs. Lors de réunions dans le cadre de l'opération Grand site, il a été préconisé par la Direction Régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de réfléchir à un projet global d'aménagement en lien avec les exigences réglementaires du site classé selon nos capacités et enjeux.

Il est donc proposé de réfléchir à des aménagements prévisionnels dans le cadre d'une enveloppe maximum de 100 000 €TTC. Les deux premières tranches de travaux ont été réalisées.

En 2023, un plan de financement avait été proposé. Au regard des besoins de travaux et des financements reçus, il est

nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Il avait été voté un projet d'investissement de 80 000€HT, or pour finaliser les travaux, il est nécessaire de le compléter de 10 395€ HT pour atteindre le budget nécessaire de 90 935€ HT

Dépenses / recettes effectives au 01/01/2025										
	Secteur pic			Secteur Belv				Enveloppe totale HT	Total à charge CC	
	HT	TTC	sub.Commissariat de Massif 60%	HT	TTC	sub TEA + DETR mini	HT		TTC	
Tranche ferme	15 990	19 188	9594					6 396	7 675	
Tranche optionnelle 1 partielle	26 550	31 860	15930					10 620	12 744	
Tranche optionnelle 2								0	0	
TOTAUX TRAVAUX DÉJÀ REALISÉS	42 540	51 048	25 524				42 540	17 016	20 419	

Nous n'avons pas pu déposer de demande Leader et avons reçu à ce jour 60% de subvention de la part du Commissariat de Massif. Il reste 38 000 €HT de travaux à ventiler sur le budget initial de 80 000 € HT. Les 16 000 € HT de reste à charge sont atteints.

Dépenses / recettes à prévoir - selon mise à jour devis 18/02/2025											
Nature des travaux	Secteur pic				Secteur Belv				Enveloppe totale HT	Total à charge CC	
	HT	TTC	sub.Commissariat de Massif 60%		HT	TTC	sub TEA 50%	sub DETR 30%		HT	TTC
Main courante 1er escalier Belv. Des 4 lacs					5760	6912	2880	1728		1152	1382.4
Marches & main courante du belvédère des 4 lacs					7920	9504	3960	2376		1584	1 901
Garde-corps belvédère des 4 lacs					8100	9720	4050	2430		1620	1 944
Pose d'une marche belvédère					430	516	215	129		86	103
Cheminement entre les deux belvédères					4 840	5808	2420	1452		968	1 162
Garde-corps belvédère des 3 lacs					8 100	9720	4050	2430		1620	1 944
Main courante entre escalier et pic	11 200	13440	6720			0	0	0		4480	5 376
Table d'orientation + ravinement + poteau pour rando	2 045	2454	1227			0	0	0		818	982
TOTAUX PRIORITE 1 + 2	13 245	15 894	0	7 947	35 150	42 180	17 575	10 545	90 935	12 328	14 794

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Montant HT	Taux
DETR	10 545 €	30%
Commissariat de massif	33 471 €	60%
Territoire en action	17 575 €	50%
Autofinancement avec une participation de la commune de Chaux du Dombief à 50%	29 344€	20 %
TOTAL	90 935	

→ Vote : à l'unanimité

6. Taxe de séjour – Précisions sur les catégories d'établissement associés aux tarifs pratiqués

Madame la Présidente demande à l'assemblée de modifier la délibération fixant les tarifs de taxe de séjour applicable au 01 Janvier 2025, actée en juin 2025 ce ci uniquement afin d'apporter des précisions aux hébergeurs pour les catégories ajoutées en rouge:

	Barème /pers/nuitée Grandvallièrre	Barème /pers/nuitée Grandvallièrre + Taxe additionnelle 10 %
Palaces ou tout autre établissement présentant des caractéristiques de classement équivalentes	4.00 €	4.40 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 5 *	3.00 €	3.30 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 4*	2.25 €	2.48 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 3*,	1.50 €	1.65 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 2* Village vacances 4 ou 5*	0.90 €	0.99 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés 1* Village vacances 1, 2 ou 3*, chambre d'hôtes, auberges collectives	0.80 €	0.88 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés sans*	5 % / personne/nuitée	5 % / personne/nuitée + 10 % taxe additionnelle
Camping, caravaneige 3et4*	0.60 €	0.66 €
Camping, caravaneige 1 et 2*	0.20 €	0.22 €

→**Vote** : à l'unanimité

7. Subventions aux associations culturelles – Grandval Orchestra – Amis des Orgues du Haut-Jura

- Grandval Orchestra

Le Grandval Orchestra a sollicité la Communauté de Communes pour une subvention de 3 000€. La Présidente rappelle que le Grandval Orchestra est en lien avec le Centre Culturel du Grandvaux et permet aux élèves de pratiquer la musique dans un orchestre. L'association contribue au rayonnement du Centre Culturel du Grandvaux au niveau intercommunal. La subvention permet de financer en partie le poste de chef d'orchestre.

→**Vote** : à l'unanimité

- Amis des Orgues du Haut Jura

L'association « Les Amis des Orgues du Haut-Jura » a fait parvenir une demande de subvention pour le festival « Musiques en haut ! édition 2025 ». Le festival propose une programmation sur l'été et l'automne.

Dans le cadre de la programmation estivale, plusieurs rendez-vous musicaux auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes La Grandvallièrre.

Il est proposé de verser une subvention de 2500€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura pour le soutien au festival « Musiques en haut ! 2025 ».

→**Vote** : à l'unanimité

8. Vote des taux d'imposition 2025

Il est proposé d'augmenter le taux de TF bâti et de TF non bâti, taxe d'habitation additionnelle de 3% et de ne pas augmenter le taux de CFE.

Madame la Présidente propose d'augmenter les taux sur les 2 taxes directes locales (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) de 3% et de **maintenir** le taux de CFE issu du calcul du taux intercommunautaire suite au passage en FPU, soit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière (bâti)	4,7 %	4.89%
Taxe foncière (non bâti)	6.67%	6.94%
Taxe d'habitation additionnelle	8.17%	8.50%
Cotisation Foncière des Entreprises	18.40 %	18.40%

→ **Vote** : 14 voix pour – 10 voix contre

9. Renouvellement adhésions pour Initiative Jura et BGE

Initiative Jura :

Initiative Jura est une association Loi 1901 créée en 1997. C'est une plateforme de soutien aux initiatives locales en leur apportant un appui personnalisé et un soutien adapté au besoin, elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets assuré gracieusement.

Le projet de convention implique le paiement d'une adhésion annuelle de 175€, donnant le droit à participer à l'assemblée générale de l'association.

La communauté de communes de La Grandvallière versera en outre 525 euros par entreprise accompagnée par la plateforme Initiative Jura

Le montant maximum des aides sera de 2 500€ sur l'année 2025

Pour information, en 2024 trois entreprises du territoire ont été aidées

→ **Vote** : à l'unanimité

L'association Banque de Gestion des entreprises (BGE) :

BGE Franche-Comté, acteur majeur de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise

Les équipes travaillent au service des porteurs de projet, des entrepreneurs et du développement économique de votre territoire.

Option II : La Communauté de Communes la Grandvallière devient membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire.

BGE Franche-Comté reçoit en moyenne 3 500 personnes en Franche-Comté (porteurs de projet pour la création / reprise d'entreprise, entrepreneurs déjà installés, hébergés en pépinières OU en formation).

Les données fournies sont extraites de l'année N-1 et transmises de manière anonyme.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à cette association

Le montant de l'adhésion est de 250 €

Mélanie Jeunet souhaite que La Grandvallière fasse une démarche auprès de BGE FC afin que le bus qui sillonne la région pour apporter des renseignements aux entreprises, fasse un passage sur notre territoire

→ **Vote** : à l'unanimité

10. Zone des Dadonins – Projet d'extension

→ retiré de l'ordre du jour

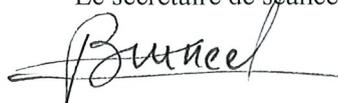
Questions Diverses :

Il est demandé que le bulletin intercommunal soit édité

Il est proposé que les communes signent, et fassent signer, la pétition relative à la ligne des hirondelles, lancée par la région.

La séance est levée 21h30

Le secrétaire de séance


Christian BRUNEEL

La Présidente

Françoise VESPA

